

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 10 (1995)
Heft: 3: Gazette

Rubrik: En direct

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Comité du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe

E N D I R E C T

Entretien avec André Meyer, président de la CFMH et du Comité du Patrimoine culturel (CC-Pat) du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la conservation du patrimoine culturel au sein du Conseil de l'Europe et en Suisse

NIKE: En mars dernier, on vous a confié la présidence du Comité du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe pour deux ans. Quels objectifs désirez-vous atteindre en une période de temps aussi courte?

André Meyer: Tout d'abord il faut préciser que les programmes annuels ont déjà été établis depuis longtemps lorsqu'un nouveau président prend ses fonctions. Ce n'est donc ni ma tâche ni mon but de m'attaquer à de grands problèmes ou à des questions tout à fait nouvelles. Mon travail consiste en premier lieu à assurer le bon fonctionnement au sein du CC-Pat et donc surtout à présider de nombreuses séances en veillant à ce qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions possibles, rapidement, et que leurs objectifs soient atteints. Par ailleurs mon poste permet et exige une collaboration étroite et un travail coopératif avec le secrétariat du Comité. Nous élaborons ensemble les ordres du jour des séances de travail. Je peux ainsi exercer mon influence et donc définir les priorités et les efforts à entreprendre dans le cadre relativement large du programme annuel.

En outre, mon rôle de président me permet une collaboration étroite avec les autorités supérieures dont dépend directement le CC-Pat et dont dépendent les différents comités. Il s'agit pour moi d'attirer continuellement l'attention sur la situation financière difficile et d'éviter que les moyens financiers du CC-Pat ne soient trop réduits. C'est là une de mes principales tâches, veiller à ce que le CC-Pat conserve son rôle actif en faisant en sorte que les budgets dont il a besoin soient mis à sa disposition.

NIKE: Quels sont les objectifs atteints jusqu'à présent par le groupe de travail 'Coopération et Assistance Techniques'?

André Meyer: Le groupe de travail 'Coopération et Assistance Techniques' qui fait partie intégrante du programme du CC-Pat et s'occupe de la collaboration et de l'assistance techniques dans différents pays, remplit une des tâches les plus importantes du CC-Pat. A l'heure actuelle nous recevons de plus en plus de demandes d'aide technique ou spécialisée non seulement de la part des nouveaux pays membres du Conseil de l'Europe d'Europe centrale et d'Europe de l'Est mais également des pays d'Europe occidentale. Ce groupe de travail est devenu une instance qui remplit une des tâches les plus concrètes au sein du CC-Pat. Dans ce domaine le CC-Pat se différencie de pratiquement

tous les autres comités qui se consacrent trop souvent à des problèmes uniquement théoriques.

Depuis quatre ans, je suis donc également président de ce groupe de travail très petit dont font partie, en plus de la Suisse, la France, l'Italie, la Hongrie et la Suède. La Suisse assure donc de ce fait deux présidences. Ce - petit - groupe de travail a d'ailleurs déjà donné suite avec succès à plus de vingt demandes d'aide ou d'assistance et bien d'autres sont actuellement en attente.

Le groupe de travail 'Coopération et Assistance Techniques' se met à l'oeuvre chaque fois qu'un pays dépose une demande d'aide formulée concrètement concernant un cas bien particulier. Suite à cette demande, le groupe de travail constitue un groupe d'experts qui prend contact avec les autorités sur place et élaboré finalement des solutions pour résoudre les problèmes. Par ailleurs les travaux effectués font également l'objet de publications ce qui permet aux autres pays membres de prendre connaissance des nombreux résultats atteints.

Nos programmes d'aide concernent les territoires géographiques les plus différents et les problèmes les plus divers. Pour les pays baltes et le territoire de l'ex-Yougoslavie (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine) nous avons mis au point des programmes spécifiques aux objectifs adaptés. Dans les pays baltes notre tâche consiste à mettre sur pied un système de conservation des monuments historiques ainsi qu'à élaborer des structures juridiques, dans les pays de l'ex-Yougoslavie il s'agit tout d'abord d'apporter notre aide dans les régions en guerre. Des solutions techniques d'urgence doivent être trouvées pour résoudre les problèmes que posent les monuments historiques, nous sommes déjà très actifs dans ces territoires où des ingénieurs venus de Suisse parent au plus pressé. Il s'agit également de prendre des mesures d'urgence pour l'entreposage des biens culturels meubles.

Parallèlement, nous recevons des demandes d'assistance des pays comme la France, l'Espagne, la Russie, la Slovénie et la République tchèque. L'Italie nous sollicite également: un cas concerne le Colisée à Rome, un autre Sabbioneta et un troisième Urbin et les problèmes qui s'y posent compte tenu du développement touristique. Ces demandes touchent des problèmes de grande envergure et complexes liés à la surexploitation touristique, à la modification des fonctions des centre-villes comme par exemple à Sabbioneta ou aux problèmes du trafic et de l'organisation de la circulation, etc.

EN DIRECT

NIKE: Fin mai 1996 va se tenir à Helsinki la 4ème conférence des ministres en charge de la conservation des biens culturels qui a été intitulée 'Les aspects culturels, économiques et sociaux de la protection des monuments historiques dans une Europe multiculturelle'. Quels sont les résultats concrets que l'on peut attendre d'une telle conférence?

André Meyer: Deux résultats concrets sont à attendre. D'une part c'est à Helsinki que devrait être signé un protocole additionnel à la Charte de Grenade (sauvegarde du patrimoine architectural) qui concerne plus particulièrement la sauvegarde des biens culturels meubles. Les recommandations à ce sujet ont déjà été élaborées, elles doivent être ajoutées à la Charte et soumises à la signature des ministres. Je pense qu'il s'agit là d'un sujet important et urgent surtout pour les pays de l'Europe de l'Est où les biens culturels meubles sont exposés à de grands dangers. Actuellement le marché de l'art fleurit en Europe de l'Est, on 'brade'. La Suisse est également confrontée à tous ces problèmes car elle est très active dans le commerce des biens culturels, les importations et les exportations. Il est donc urgent de trouver une solution à cette situation.

D'autre part la Conférence d'Helsinki doit permettre un échange d'idées et d'opinions à grande échelle sur le sens exact à donner à l'entretien et à la conservation des monuments historiques. La conservation des monuments est-elle un luxe pour les pays en période de haute conjoncture économique? Cette question concerne d'un côté les nouveaux pays membres du Conseil de l'Europe d'Europe de l'Est, d'un autre côté les pays d'Europe occidentale et donc la Suisse. Car, quand l'argent manque, la conservation des monuments historiques est vite reléguée au dernier rang des priorités. Il est nécessaire de faire comprendre aux Etats que la conservation du patrimoine culturel n'est pas seulement liée à des aspects simplement culturels ou sociaux mais qu'elle est également à l'origine d'enjeux économiques importants et qu'il est économiquement faux, en période de récession financière, de commencer par supprimer les crédits dans ce domaine.

En ce qui concerne la Suisse, je m'adresse tout particulièrement à la Confédération qui essaie également de plus en plus de se distancer de ses obligations. Tout d'un coup elle se souvient que la souveraineté en matière culturelle est du ressort des cantons afin de se soustraire élégamment à sa tâche et de pouvoir ménager ses finances. A mon avis cette attitude est mauvaise et contraproductive parce que justement la conservation des biens culturels a une grande importance économique ce que l'étude du Centre NIKE a démontré (Note de la rédaction: L'importance de la conservation des monuments historiques pour l'économie suisse,

Berne 1991). Si la Confédération néglige cette tâche, elle ne va pas tarder au cours des prochaines années à payer la facture: industrie touristique en chute libre, problèmes dans l'industrie du bâtiment, ce ne sont là que quelques exemples des conséquences prévisibles que peut avoir une mauvaise évolution de la dimension économique de la conservation de biens culturels!

NIKE: Quel rôle joue la Suisse actuellement dans les différents groupes de travail et groupes d'experts qui se préoccupent au sein du Conseil de l'Europe de la conservation des biens culturels matériels?

André Meyer: En ce qui me concerne, je ne peux parler que du CC-Pat pourtant j'aimerais mentionner un problème: il n'existe pour ainsi dire pas de contact entre les experts qui représentent la Suisse au sein des différents comités et groupes parce que personne ne sait exactement qui fait quoi! Malheureusement un certain manque de repères se fait sentir ainsi qu'une absence de coordination efficace. Cette coordination est absolument nécessaire. Ces difficultés ont probablement plusieurs raisons, d'une part tout ce qui touche au Conseil de l'Europe dépend du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), d'autre part les représentants des domaines culturels viennent du Département fédéral de l'Intérieur (DFI). Les difficultés de coordination commencent donc déjà à Berne entre ces deux départements différents. Par ailleurs la représentation permanente de la Suisse à Strasbourg collabore également avec un personnel assez important à notre travail au sein du Conseil de l'Europe et je dois ici ajouter que notre travail à Strasbourg et dans de nombreux autres pays est beaucoup plus apprécié qu'en Suisse où l'on semble ignorer sa valeur...

NIKE: Est-ce que le non de la Suisse à l'entrée dans l'EEE et les autres décisions politiques prises depuis le 6 décembre 1992 ont une influence sur le travail des experts suisses au Conseil de l'Europe?

André Meyer: Sans aucun doute, ces décisions ont une influence sur notre travail et n'ont pas facilité notre action. Dans quelques instances, on fait encore preuve d'une certaine compréhension pour le 'statut spécial de la Suisse' mais cela ne va pas durer. De nombreux pays remettent en cause le rôle de chef de file de la Suisse. Nous ne sommes plus solidaires et il est donc doublement difficile pour nous de faire valoir notre droit à la direction des affaires dans les organisations internationales. Dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel la Suisse joue, aux côtés de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, un rôle très important. Pour de nombreux pays, la façon dont la Suisse a jusqu'à présent pratiqué la conservation des monuments historiques est exemplaire.

Il faut ici ajouter que des pays qui font du bon travail comme la France et l'Allemagne ont de plus en plus tendance à copier le modèle que la Suisse a mis au point en créant la Commission fédérale de monuments historiques (CFMH).

Notre système garantit d'une part une large indépendance culturelle des cantons et dispose d'autre part d'un comité de spécialistes très compétents qui assure la coordination et l'assistance techniques dans les différents cantons. Notre système pousse des pays comme l'Allemagne et la France, qui n'ont pas l'habitude de prendre exemple sur la Suisse, à travailler à la mise en place d'une commission ayant les mêmes compétences que la CFMH. Malheureusement, en Suisse, par des mesures d'"harmonisation" et des mesures administratives, nous sommes en train peut être pas exactement de supprimer tout mais de restreindre considérablement notre action. Cela prouve que la Suisse est en passe de perdre son ouverture d'esprit et de rater son entrée dans l'Europe. Par ailleurs, Charles Bonnet, vice-président de la CFMH, a été chargé par le Ministère français de la Culture de mettre en place une commission similaire pour la France.

NIKE: Que pensez-vous du rôle des Journées Européennes du Patrimoine?

André Meyer: Les JEP constituent une des actions de sensibilisation les plus importantes du CC-Pat qui connaît jusqu'à présent dans toute l'Europe un succès énorme auprès de la population et suscite beaucoup d'intérêt de la part des médias. En Suisse, on s'est moqué pendant long-temps des JEP, on les a méprisées. Ce n'est que depuis l'année dernière que l'idée fait également son chemin chez nous. Au sein du Conseil de l'Europe actuellement, les pays se disputent littéralement l'honneur d'inaugurer officiellement les JEP au cours des prochaines années. Si la Suisse se proposait d'inaugurer les JEP en l'an 2000 par exemple, ce geste serait très apprécié et serait compris comme un petit signe de bonne volonté en matière de politique extérieure. C'est en effet la seule date encore disponible, après 2001 et 2002 sont déjà 'prises'.

NIKE: Comment et par quelles actions notre pays devrait-il se profiler au niveau européen dans le domaine de la conservation des biens culturels?

André Meyer: Nous devrions avant tout être plus conscients en Suisse de notre rôle d'exemple, nous devrions donc supporter, aider et soutenir ceux qui y contribuent. Ce serait là le moyen d'assurer une certaine crédibilité de la politique étrangère de la Suisse qui se veut très libérale. Le soutien des personnes qui travaillent à Strasbourg pour notre pays est en fait très minime. Il y a là un grand décalage qui nuit à la crédibilité de notre pays. Il faut absolument faire quelque chose.

Entretien: Gian-Willi Vonesch

EN DIRECT